



L'accès aux déchèteries désormais sans distinction de plaque d'immatriculation

Face à l'évolution positive de la situation sanitaire et une fréquentation des déchèteries toujours aussi importante, Tours Métropole Val de Loire a décidé une ouverture des déchèteries sans tenir compte des plaques d'immatriculation, et ceci à partir du 3 juin.

Néanmoins, le reste du protocole sanitaire ne change pas afin de garantir la sécurité des usagers et des agents métropolitains :

- La carte de déchèterie est toujours obligatoire et doit être présentée à l'agent à travers la vitre du véhicule à l'arrivée,
- Dans la mesure du possible, les habitants doivent venir équipés de masques et de gants,
- Seul le gardien, positionné aux entrées, est habilité à faire pénétrer les véhicules dans la déchèterie, le nombre de personnes sur le site va être limité à 12 véhicules,
- Il est demandé de venir avec son propre matériel pour décharger (pas de prêt de pelle ou de balai en déchèterie),
- Il doit être possible de décharger seul(e) les déchets apportés car aucune aide au déchargement ne sera fournie par les agents,
- Les règles de distanciation sociale et les gestes barrières, devront être respectés et aucun contact avec les gardiens, ni avec les autres habitants ne sera autorisé,
- Un seul passage par jour et par véhicule sera autorisé,
- Les volumes maximums de déchets autorisés à décharger sont les mêmes qu'avant le confinement :

1m³ pour les gravats ou la terre ;
2m³ pour les déchets végétaux, les déchets métalliques, les déchets de bois, les cartons et les déchets non recyclables en mélange
20 litres pour les déchets dangereux des ménages ;
4 pneus maximum.

Dans tous les cas, le total journalier des apports ne pourra pas excéder 5m³.